

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 18/08/2020

Présents : Jérôme Baudot, Yoann Bernard, Christophe Berthet, Serge Gardien, Geneviève Lamberet, Alain Nambotin, Jocelyne Nambotin

0Début de séance : 20h30

Secrétaire de séance : Jérôme Baudot

Votants : 7/7

Mr le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour concernant un devis pour la restauration du mur de Mr et Mme Salvi. Le conseil accepte.

1) Approbation du compte rendu du 10 juillet 2020

Aucune réserve n'étant formulée, le Conseil vote à l'unanimité l'approbation du compte rendu de la séance du 10 juillet 2020.

2) Modification de la durée hebdomadaire de l'emploi de secrétaire de mairie.

Mr Le Maire propose de passer de 12 h à 15 h le nombre d'heures de travail hebdomadaire effectuées par la secrétaire de mairie.

Une nouvelle secrétaire entrera en fonction à compter du 1^{er} août 2020, à la suite de la démission de l'ancienne titulaire du poste.

Cette augmentation du nombre d'heures travaillées permettrait d'assurer deux journées complètes de présence en mairie de la secrétaire et d'épurer les retards constatés dans de nombreux dossiers.

Le conseil vote à l'unanimité cette augmentation du temps de travail.

Délibération 03-08-28

3) Retrait de la délibération de constitution de la commission d'Appel d'Offre.

Mr le Maire propose l'annulation de la commission d'Appel d'offres.

Étant donné que la constitution de cette commission n'est pas obligatoire dans notre commune.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Délibération 03-08-29

4) Mise en place convention d'entretien pour les locaux et des gîtes.

Mise en place d'une convention pour l'entretien des locaux communaux entre l'entreprise DEMOMENT et la commune d'INNIMOND. Cette convention stipulera la fréquence de passage dans les locaux à nettoyer et à désinfecter COVID et le prix fixé pour chaque passage (se reporter à la convention signée entre les deux parties).

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de valider cette convention.

Délibération 03-08-30

5) Création d'un Columbarium au cimetière.

Mr le Maire propose la création d'un columbarium. Alain présente le projet en indiquant où sera situé le columbarium dans le cimetière et le nombre de cases.

Le conseil vote à l'unanimité le devis de l'entreprise GRANIMOND qui s'élève à 8286,00 € pour 13 cases

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 18/08/2020

.Délibération 03-08-31

6) Modification de la subvention au familles pour la cantine scolaire.

Mr le Maire nous lit la délibération prise par l'ancien conseil. Elle indique que la commune subventionne les repas pris à la cantine des élèves de l'école primaire, du collège et du lycée à hauteur de 75 % du montant. C'est ce qui va être fait pour l'année scolaire écoulée. En 2019, 5 500 € avaient été reversés aux familles pour l'année scolaire 2018.

Après discussion :

- le conseil municipal vote à l'unanimité, l'arrêt de la subvention des repas des lycéens.
- le conseil municipal vote le maintien de la subvention pour les collégiens à 4 voix pour, 2 contre et une abstention.
- Le conseil municipal vote à l'unanimité le maintien de la subvention à hauteur de 75 % du prix des repas pour les élèves du primaire et du collège.

Délibération 03-08-32

7) Décision de modification du Budget Principal.

Mr le Maire propose de prendre une décision modificative pour abonder une facture de l'école de LHUIS de plus de 20 000 € car cela n'avait pas été prévu au budget.

Le règlement de 4 années de réversion du coût de fonctionnement scolaire dues à la commune de Lhuis n'a pas été réalisé sur les crédits de dépenses imprévues de fonctionnement : cette dernière n'a pas édité de titre de recette du fait du litige qui l'oppose à la commune de Marchamp, ni communiqué de montant. Le titre de régularisation a été émis, il est nécessaire de modifier le budget 2020 de la commune pour procéder au règlement

Le Conseil, après délibération à l'unanimité décide d'adopter cette décision modificative.

Délibération 03-08-34

8) Réouverture de la bibliothèque municipale.

Jocelyne fait un état des lieux et une présentation de la bibliothèque d'INNIMOND, elle a été créée en 2009.

Un règlement intérieur sera élaboré par la suite et sera soumis au Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité la réouverture de la bibliothèque.

Délibération du 03-08-35.

9) Prolongation du bail de location du bâtiment communal situé rue centrale.

La locataire du gîte d'étape souhaite que soit renouvelé son bail pour 6 mois. Le Conseil propose de réévaluer le loyer qui était de 400 € par mois + l'électricité à la charge du locataire en le passant à 430 € par mois. L'électricité restant à la charge du locataire. Afin de libérer la voirie, une place de parking lui sera réservé soit derrière la Mairie soit sur la place du Gorgin.

Une prolongation du bail de six mois est donc proposée accompagnée d'une hausse du loyer afin d'y inclure la consommation d'eau ainsi que la relève des ordures ménagères.

Le Conseil, après délibération, décide à l'unanimité, de prolonger le bail pour 6 mois avec les modifications apportées.

COMPTE RENDU

Conseil municipal du 18/08/2020

Délibération 03-08-36

10) Acceptation du devis pour la réfection d'un mur de soutènement rue centrale.

Réfection du mur de Mr et Mme SALVI. Mr le Maire propose de valider le devis de l'entreprise NOMBRET d'un montant de 4650 €.

Le Conseil vote à l'unanimité ce devis.

Délibération 03-08-37

11) Mise en place d'un site Web pour la commune.

Mr le Maire nous présente le futur site internet de la commune d'INNIMOND qu'il a créé. Ce site permettra de tenir informer la population. Il sera alimenté par Mr le Maire et la secrétaire de mairie, pour un coût de 51 € à l'année (Coût du nom de domaine et de l'hébergement). Mr le Maire propose au conseil municipal de valider la création de ce site et de son contenu.

Après avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'approuver la création du site internet d'INNIMOND : <https://innimond.fr>.

Délibération 03-08-33

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est clos à 21h55.

Le secrétaire de séance, Jérôme BAUDOT

Mr le Maire Serge GARDIEN